

Mme Magnea-Delaballe demande des précisions sur les comptes 60611, 6227, 65737.

Compte 60611, Mme Chuzel précise qu'il y a un décalage de factures, et que cela permet de reprendre l'intégralité des factures de l'année 2018.

Compte 6227, M. le Maire précise qu'il s'agit de l'indemnisation suite au contentieux Ala et de dépenses potentielles liées aux recours en matière d'urbanisme.

Compte 65737, Mme Chuzel précise qu'il s'agit de sommes liées au diagnostic énergétique confié au SEDI et du paiement de frais d'analyse comptable pour l'appel à promoteur sur l'îlot Joseph Guénard.

Concernant la prise en charge potentielle du sinistre Rocher, Mme Delaballe demande si cela a été inscrit en recette.

M. le Maire précise que non, mais par contre si la commune a une somme à payer, 50 000 € ont été provisionnés.

M. Labrot demande le détail du compte 6228 qui diminue entre 2017 et 2018.

Mme Chuzel répond qu'il y a le paiement du film de promotion de la ville, les frais de reclassement de personnel et des levés topographiques en 2017.

M. Labrot demande le montant du film.

Mme Chuzel précise que son coût est de 9 600 €.

M. Labrot interroge sur le compte 6237 concernant la fabrication du bulletin municipal.

M. le Maire souligne qu'en 2017 un des bulletins était plus volumineux.

M. Labrot interroge sur l'écart entre le réalisé 2017 et le prévisionnel concernant les subventions aux associations sur le 6574.

M. Metay précise que certaines associations n'ont pas fait parvenir de demande de subvention et que la subvention au cinéma n'a pas été versée.

M. Laverdure précise que le bulletin municipal d'avril a coûté 3 103 € et que celui d'octobre pour quatre pages de plus 6 030 € ce qui n'a pas manqué de les surprendre.

M. Laverdure intervient.

« Dépenses de Fonctionnement - Charges à Caractère Général

*En 2018, M. le Maire, vous annoncez une quasi stabilité du chapitre 011 Charges à Caractère Général, correspondant aux dépenses de fonctionnement du quotidien. Cette annonce que vous faites ne doit pas faire oublier que l'augmentation de ce chapitre a été de 7% en 2017 et que l'on continue à bénéficier cette année d'une **inflation très faible !!***

*Par contre, **les postes « énergies »** qui représentent plus du quart des Charges du quotidien n'ont pas vraiment baissé alors même que de nombreux travaux d'isolation ont été effectués depuis 2011, ce qui aurait du permettre des économies.*

Les charges de personnel :

Nouvelle et importante augmentation du Compte 64131 Personnel non titulaire +37% en 2017, et encore + 12 % au budget primitif 2018

*Votre recours quasi systématique à des emplois aidés et des contractuels pour combler les départs en retraite et/ou les fins de contrats et/ou les démissions pose un sérieux problème à la fois de précarité des personnels concernés et de qualité du service public rendu à la population. Que vous l'admettiez ou non, le temps d'adaptation à un poste de travail ne favorise pas la qualité du service. De plus, leur formation n'est pas forcément dispensée dans les meilleures conditions dans la mesure où trop de contractuels dans un même service limite ce temps d'aide par les personnels qualifiés qui les accompagnent. Nos **habitants attendent à juste raison que le service public municipal soit de la meilleure qualité possible.** »*

M. Vignon demande le contenu du compte 7062 qui baisse.

Mme Chuzel explique que la baisse prévisionnelle est due à la baisse des effectifs de l'école de musique, et au changement de fonctionnement du comité des fêtes ; en 2017 il a été reçu un solde de recette pour un spectacle réalisé en 2016.

M. Vignon interroge sur le 7351, il précise que 150 000 € ont été réalisés et que 135 000 € ont été prévus.

Intervention de M. Vignon :

« Concernant la TCFE, ligne 7351, il existe un écart entre le CA 2017 et le BP 2018 de 15 000 €. Vu le froid de ce début d'année 2018, les recettes devraient être au moins équivalentes à 2017. Vous minorez les recettes pour pouvoir gonfler l'excédent final. Ici, ne nous parlez pas de prudence. En tous cas depuis le vote de septembre 2015, les recettes sont beaucoup plus fortes que ce que vous prévoyez en choisissant alors le taux le plus haut.

Je vous cite Monsieur le Maire en septembre 2015 :

« La proposition de nouveaux taux encadrés qui est faite permettrait un gain de 30 000 € à 35 000 € par an. »

Depuis 2015, on est passé de 89 000 à 121 500 en 2016 et 150 700 € en 2017. environ 70 % d'augmentation.

Nous avons eu raison de vous mettre en garde à l'époque, c'était bien une forte augmentation des taxes que subissent les côtois depuis 3 ans. »

Intervention de M. Laverdure :

« On note une stabilisation des dotations et participations donc la « Baisse des dotations » n'est plus un argument pour économiser à tout prix...

De plus, contrairement aux 9 années précédentes, vous avez la chance de bénéficier d'une sensible reprise économique qui devrait logiquement se traduire par une hausse des rentrées fiscales au travers des taxes locales, Droits de mutation, Taxe d'Aménagement (ex TLE) »

M. le Maire note la chance et demande s'il a parlé cette année de baisse de dotation.

M. Laverdure répond que ce n'est pas le cas et que concernant l'éclairage public une étude de 2012 n'avait pu être mise en œuvre faute de moyen.

Intervention de M. Laverdure :

« M. le Maire, vos choix sont forts discutables et peuvent mettre la collectivité en difficulté : Vous nous refaites le coup de 2016 et 2017 !!! avec l'assèchement de la trésorerie/fond de roulement : transfert de près de 800 000 € en Investissement et seulement 185 000 € en fonctionnement.

Mais, comme en 2016 et 2017, si vous ne réalisez que la moitié ou les deux tiers de vos promesses, le budget sera à nouveau entaché d'insincérité.

En effet, vous réitérez la manipulation !!!!! A ce budget primitif 2018, hors secteur Sud Allivet-Bouvain !!! 560 000 € de RAR et 1,75 M€ de travaux d'investissement en tout.....avec des travaux qui nous semblent démesurés et/ou injustifiés (Vidéo-protection, Av Aristide Briand), programmés parce qu'on va perdre les subventions... mais sûrement pas indispensables....(Carrefour Rocher/Verdun), des restaurations lancées alors que les travaux prioritaires ne le sont pas (1ère tranche expérimentale sur les façades du château Louis XI)

Le budget primitif 2018 que vous proposez en Fonctionnement préfigure une gestion équivalente à celles de 2016 Ce qui débouchera inmanquablement au même résultat à savoir un service public municipal qui n'est pas satisfaisant, alors que nos habitants attendent à juste raison qu'il soit de qualité !

Et le budget d'Investissement ne nous paraît pas crédible car, s'il était réalisé, cela se traduirait par l'assèchement du fonds de roulement/trésorerie.

Ces constats faits et compte tenu des priorités budgétaires que vous avez choisies, nous sommes objectivement contraints de voter contre ce budget 2018 qui nous est présenté ce soir.